



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

# VÉLIZY-VILLACOUBLAY

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur  
078-217806405-20250424-AR25\_2641H1-AR  
Reçu en Préfecture le 25/04/2025  
Publication 28/04/2025

## ARRÊTÉ N° ARR\_2025\_202

**Objet** : autorisation de travaux d'aménagement relatif à une restructuration partielle des circulations du mail et de la place « Printemps » située dans l'enceinte du Centre Commercial Régional Westfield/Vélizy2 sis 2 avenue de l'Europe à Vélizy-Villacoublay..

**LE** Maire de Vélizy-Villacoublay,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code de la Construction et de l'Habitation,

**VU** le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la commission consultative départementale de sécurité et d'accessibilité,

**VU** l'arrêté du 25 juin 1980 modifié relatif à la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public,

**VU** la demande d'autorisation de travaux n° 78 640 25 VV 004 du 20 janvier 2025 portant sur un Établissement Recevant du Public (E.R.P.),

**VU** l'avis émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 25 VV 004,

**VU** l'avis émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité sur le dossier de demande d'autorisation d'aménagement n° 78 640 25 VV 004,

**CONSIDÉRANT** l'avis réputé favorable, émis par la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité, en date du 24 février 2025, sur le dossier n° AT 25VV004,

**CONSIDÉRANT** l'avis favorable annexé au présent acte, émis par la Sous-Commission Départementale de Sécurité, dans son procès-verbal n° 72487, en date du 27 mars 2025,

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

[www.velizy-villacoublay.fr](http://www.velizy-villacoublay.fr)

## ARRÊTE

**Article 1 :** L'autorisation de travaux d'aménagement relative à ***une restructuration partielle des circulations du mail et de la place « Printemps »*** situées dans l'enceinte du centre commercial Régional Westfield/Vélizy2 à Vélizy-Villacoublay est **ACCORDÉE** en application du Code de la Construction et de l'Habitation (C.C.H.).

L'exploitant ***devra respecter les prescriptions*** du procès-verbal de la Sous-Commission Départementale de Sécurité et se conformer à la réglementation en vigueur.

**Article 2 :** la présente décision ainsi que les annexes sont notifiées à l'exploitant dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet.

**Article 3 :** le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**Article 4 :** Madame la Directrice générale des services de la Commune de Vélizy-Villacoublay est chargée de l'exécution du présent arrêté.

À Vélizy-Villacoublay, le 10/04/2025